

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-1461/SG/AI portant interdiction de séjour.

n° 72-1461/SG/AI

Ministère
MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
17 octobre 1972

Numéro JO
n° 21 du 10/11/1972

Date du numéro
10 novembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Le séjour dans le District de Djibouti et les Cercles d'Obock et de Tadjourah est interdit pendant cinq ans à Daher Akbdi Ibrahim alias « Bissadeyeh », né vers 1946 à Djibouti, condamné le 26 juin 1969 à trois ans de prison plus cinq ans d'interdiction de séjour par le Tribunal de première instance de Djibouti (plus quatre mois et neuf jours pour évasion de la prison de Dikhil), écroué le 19 mai 1969, libéré le 28 septembre 1972.